

GYMNASTIQUE COMPTABLE

Le bureau communautaire annonçait de 23 mai 2024 un plan de financement prévisionnel de la friche industrielle Aerazur à Beaulieu pour un montant global de 535 260 €, avec une participation à hauteur de 28,23% pour le Fond Vert de l'État et 7% avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Ce beau projet de renaturation a suivi quelques modifications faute de « crédits disponibles ». Pour compenser, le bureau fait appel à la Région.

Au même temps, le plan de financement du programme intitulé « Développement touristique du lac de Chémillé-sur-Indrois », d'un montant global de 2 404 672 €, a été révisé le 4 avril 2024 pour une durée de 6 ans à 2 442 962 € et le département a décalé la moitié de la subvention de 2024 qui sera octroyée en 2025.

L'Agence Loire Bretagne se désengage d'un financement relativement modeste par rapport au projet, malgré le chiffre d'affaires qu'elle gère au niveau de notre région et ailleurs. Le département laisse à la CCLST le soin de chercher les ressources ailleurs et ponctionner dans sa trésorerie.

Dans les deux exemples nous avons des révisions budgétaires liées à la compétence « développement touristique - promotion touristique ». C'est dire l'importance pour la CCLST, décidée à orienter son développement à partir du Tourisme.

La gymnastique comptable CCLST et les budgets des communes, pourront-ils suivre les changements gouvernementales sans sacrifier sa trésorerie et son désendettement ?

Fernando GAETE - Jean-Claude PILLU
Conseillers communautaires de Loches